

publique la plus considérable où j'aurais l'occasion de porter la parole et de rectifier l'impression créée à tort—je m'y suis rendu, dis-je, et à cette assemblée où se trouvaient un grand nombre d'auditeurs, y compris un certain nombre de conservateurs et de novellistes, comme je l'ai établi, il y en avait même un qui représentait le *Globe*, de Toronto, j'ai fait immédiatement une déclaration à l'effet que j'avais lésé le premier ministre et aussi le major Herridge en déclarant que le major Herridge avait plaidé dans une cause pour le gouvernement fédéral, alors qu'il était en voyage de noces, quand il s'agissait de la cause d'un client de son étude. J'ai dit que lui ayant fait tort aussi bien qu'à M. Bennett, je profitais de cette occasion qui m'était donnée de me rétracter et d'expliquer le fait que j'avais confondu entre les deux causes, et je lui ai fait mes excuses pour le tort que je lui avais causé. Je suis allé plus loin et ai dit que je ne voulais faire de tort à personne, et que cette erreur dépendait uniquement du fait que j'avais accepté ces renseignements comme provenant de sources que je croyais alors sûres, mais que la confusion s'était produite en mon esprit par suite de la nomination du major Herridge à titre de légiste du gouvernement canadien. Je désire déclarer ce qui suit avant mon interrogatoire: pour ce qui a paru dans le *Fredericton Gleaner*, je n'ai jamais confirmé par téléphone ou autrement aucune partie de mes déclarations à Hamilton et les inductions et insinuations du *Fredericton Gleaner* ne sont pas fondées, au moins, sur ce que j'ai dit. Je désire déclarer maintenant n'avoir jamais insinué que le premier ministre Bennett non plus que le major Herridge s'étaient attirés des bénéfices à cause de leurs situations officielles, et je prétends que cette suggestion n'existe pas. Mais je présume que c'est au Comité à décider ce point; voilà donc ce que je soutiens présentement.

*Le président:*

D. Est-ce tout ce que vous voulez dire?—R. C'est tout pour le moment. On va peut-être me poser quelques questions de nature à exposer plus longuement mes déclarations.

D. Mais c'est tout pour l'instant?—R. Oui. Je m'attends à ce que les membres du Comité me posent des questions.

*M. Duff:*

D. Monsieur Gordon, vous étiez présent hier, lorsque le premier ministre a fait sa déclaration?—R. Oui.

D. Vous l'avez entendu dire au cours de ses observations qu'on l'avait accusé—non pas d'avoir volé de l'argent—mais il a compris d'après vos observations faites à Hamilton que vous l'aviez accusé d'être un voleur?—R. Je regrette qu'il ait dit cela. Cette pensée était loin de mon esprit. Je connais le premier ministre Bennett depuis qu'il est membre de l'Association canadienne du barreau et un membre très éminent du barreau, et j'étais du groupe de l'Ontario qui s'est occupé très activement de la faire élire président de l'Association canadienne du barreau à cause du rang élevé qu'il occupait au barreau. Et mes relations avec lui avaient toujours été très cordiales—je serai franc—jusqu'à l'époque de son discours de Régina où il avait parlé de la "grande trahison", et depuis je l'ai traité avec moins de ménagements que par le passé.

D. Si je vous ai bien compris, vous n'avez pas critiqué la probité ou l'honnêteté de M. Bennett quant à son administration des fonds publics?—R. Je n'en ai jamais eu l'intention, et je n'ai jamais cru que mes paroles auraient pu prêter à cette déduction ou insinuation.

D. Et dois-je comprendre de la déclaration que vous avez faite au cours de votre discours à Hamilton, que vous croyiez que le gouvernement ou M. Bennett avait retenu les services du major Herridge à titre d'avoué ou d'avocat-conseil, je ne sais trop quelle qualification légale lui attribuer, pour aller à Londres afin